
Saisine 2002-2

Saisine du 17 janvier 2002 de M. Joseph Tyrode,
député du Doubs.

► LES FAITS

M^{me} D., mère de S. M., met en cause le sérieux de l'enquête diligentée à la suite de la mort de son fils le 13 mars 1998 à la suite d'un accident de circulation à Cannes.

Réponse de la Commission en date du 6 février 2002 : hors délai.

En application de l'article 4 de la loi du 6 juin 2000, et de l'article 8 de la même loi.